

Date 11/04/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 1

Précision du service des eaux sur la problématique de dépôts couleur rouge / rouille aux robinets rencontrée par certains abonnés.

Le service des eaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges reçoit actuellement des appels téléphoniques et courriers mettant en lumière une problématique de dépôts couleur rouge / rouille aux robinets de certains abonnés. Ces dépôts peuvent parfois boucher les filtres des robinets et des appareils électro-ménagers.

Le service des eaux tient à informer et à rassurer tous les habitants de l'agglomération que ces problèmes rencontrés ne proviennent pas du réseau d'eau public.

Ce type de phénomène se produit sur les immeubles dont les canalisations principales privées, alimentant les appartements en eau chaude et en eau froide (colonnes montantes), sont en acier galvanisé. Ce matériau, utilisé il y a encore une quinzaine d'années, a tendance avec le temps à se corroder.

Les particules rouges constatées au robinet sont la conséquence de la vétusté intérieure des canalisations en acier galvanisé (dépôts métalliques couleur rouille).

Le service des eaux recommande aux abonnés concernés de se rapprocher de leur syndic ou de leur conseil de copropriété pour faire procéder par un plombier de leur choix au diagnostic des canalisations en partie commune de l'immeuble, et notamment évaluer la présence et l'état des canalisations en acier galvanisé.

Le service des eaux rappelle par ailleurs que la présence d'un dispositif anti-retour préservant le réseau public d'eau potable de toute contamination issue des réseaux intérieurs privés est une obligation réglementaire, qui incombe aux propriétaires.

La présence d'un dispositif de protection anti-retour réglementaire avec purgeur amont/aval situé à l'extrémité du branchement d'eau potable, en amont du réseau intérieur, est nécessaire.